



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire

**DEBIT DE  
BOISSONS  
CATEGORIE**

Je soussigné(e) Monsieur Taurines

Prénoms Clément

Profession ou qualité Président de l'association des joueurs du FCV

Domicile

Villefranche de Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Villefranche de Lauragais (halle centrale)

Du 17 mars 2023 au 18 mars 2023

A l'occasion de (1) Fête de la saint Patrick

(1) Indiquer le motif : foire,  
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 07/02/2023

### ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la  commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

#### Arrête :

L'association des joueurs du FCV

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de  catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 17/03/2023

de

19

heures.

Au 18/03/2023

jusqu'à

2

heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 07/02/2023

